
L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept du mois de juillet à dix-neuf heures trente, se sont réunis à La Chevallerais, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi premier du mois de juillet deux mille vingt et un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Philippe CAILLON), Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. Jeremy JEUSSET), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN), Mme Gladie FERRY déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS)

Absent :

M. Frédéric LAFOND délégué de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et Mme Clotilde SHAMMAS

Début de séance : 19h42

I. ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

- **Création de la régie à seule autonomie financière « Régie du Centre aquatique Canal Forêt » (délibération n°CC2021 07 01)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du centre aquatique « Canal Forêt ». La régie a pour mission de gérer le service et d'exploiter le Centre aquatique intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Blain. Il est proposé au Conseil communautaire de nommer cette régie « Régie du centre aquatique Canal Forêt » et de soumettre au conseil communautaire, simultanément à la création de la régie, l'adoption des statuts qui fixe l'étendue de ses compétences et de ses règles générales de fonctionnement

Le conseil communautaire **approuve** la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Régie du centre aquatique Canal Forêt », **approuve** les statuts de la régie joints en annexe, **fixe** sa date de création au 1^{er} septembre 2021, **modifie** le régime comptable du budget annexe « Centre aquatique » à partir du 1^{er} janvier 2022 passant de l'instruction budgétaire et comptable M4 à M14 et de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la régie. **UNANIMITE 25 voix POUR**

▪ **Approbation du Règlement intérieur de l'établissement (délibération n°CC2021 07 02)**

La présente délibération a pour objet d'adopter le règlement intérieur du centre aquatique Canal Forêt dans le cadre de la reprise en régie directe. Celui-ci sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2021. Celui-ci est issu des propositions faites par le groupe de travail dédié au projet de reprise du centre aquatique Canal Forêt réuni les 31 mai, 15 et 28 juin 2021 ;

Le conseil communautaire **adopte** le règlement intérieur du centre aquatique Canal Forêt tel que présenté en annexe de la présente délibération et applicable au 1^{er} septembre 2021 et **indique** que celui-ci sera affiché au sein de l'équipement « centre aquatique Canal Forêt » et à disposition des usagers à partir du 1^{er} septembre 2021. **UNANIMITE 25 voix POUR**

▪ **Approbation des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2021 (délibération n°CC2021 07 03)**

Dans le cadre de la reprise en régie de la gestion du centre aquatique Canal Forêt par la communauté de communes, il est proposé d'adopter une nouvelle grille tarifaire des prestations assurées au sein de l'équipement.

Ce projet de grille tarifaire s'appuie sur une volonté de proposer des prix attractifs plus en adéquation avec les attentes des usagers tout en prenant en compte l'environnement concurrentiel en termes d'équipements aquatiques autour de la Communauté de Communes de la Région de Blain. Il est également présenté une simplification des produits mis à la vente.

Cette grille tarifaire se veut transitoire dans le cadre de la reprise en régie et applicable jusqu'à la fin d'année 2021.

Le conseil communautaire **valide** la grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2021 tel qu'annexé. **UNANIMITE 25 voix POUR**

▪ **Création d'une régie d'avances et de recettes (délibération n°CC2021 07 04)**

La présente délibération a pour objet de créer la régie de recettes et d'avances du centre aquatique Canal Forêt qui sera applicable au 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Communautaire **valide** la création de la régie de recettes et d'avances pour le Centre Aquatique Canal Forêt et **autorise** Madame La Présidente à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la régie. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **Reprise du personnel de droit privé à compter du 1 septembre 2021 (délibération n°CC2021 07 05)**

La présente délibération a pour objet la création d'emplois dans le cadre de la reprise en régie du personnel de l'entité économique Canal Forêt gérée par la société PRESTALIS. La législation implique que le personnel soit transféré à la personne publique lorsque cette dernière reprend une activité économique privée et notamment sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA). Pour cela, il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs au regard de la reprise en régie en intégrant le personnel actuel du Centre Aquatique Canal Forêt.

*Le Conseil Communautaire **acte** le principe de reprise du personnel actuel de l'équipement « centre aquatique Canal Forêt » composé de 12 salariés conformément aux dispositions de l'article L1224-3 du code du travail, **adopte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et **indique** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget annexe Centre aquatique. **UNANIMITE 25 voix POUR***

II. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET MARCHES PUBLICS

- **Rapport d'activités de la C.C. de la Région de Blain pour l'année 2020 (délibération n°CC2021 07 06)**

La présente délibération a pour objet d'acter le rapport annuel de l'année précédente retraçant les activités des services ainsi que les projets mis en place par la Communauté de Communes de la Région de Blain avant la transmission de celui-ci aux communes-membres.

*Le Conseil Communautaire **prend acte** de la communication du rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2020 et **transmet** le présent rapport d'activités 2020 aux communes membres conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales. **UNANIMITE 25 voix POUR***

- **RESSOURCES HUMAINES – Organisation du temps de travail (délibération n°CC2021 07 07)**

La présente délibération a pour objet de réactualiser l'organisation du temps de travail dans la collectivité au regard des nouvelles dispositions statutaires générées par la loi sur la transformation de la fonction publique, d'acter les décisions du Comité techniques et de fixer les dernières évolutions dans l'organisation opérationnelle des services.

*Le Conseil Communautaire **adopte** les propositions faites ci-dessus sur l'organisation du temps de travail et **acte** que toute modification ultérieure de la présente délibération sera soumise à l'avis préalable du Comité Technique et à l'accord de l'assemblée délibérante. **UNANIMITE 25 voix POUR***

- **RESSOURCES HUMAINES - Lignes directrices de gestion (LDG) (délibération n°CC2021 07 09)**

La présente délibération a pour objet de présenter une première approche des Lignes Directrices de Gestion (LDG) au travers d'un état des lieux permettant dans un premier temps d'acter les avancements de grade proposés pour 2021. La version définitive de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la Communauté de communes de la Région de Blain sera présentée et proposée au vote à posteriori de la validation du projet de territoire.

Le Conseil Communautaire **adopte** les propositions ci-dessus dans l'attente de l'élaboration finale des LDG et **acte** les propositions d'avancement de grade validées par l'autorité territoriale et la direction générale pour l'année 2021. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES – FPIC 2021 : Répartition « Dérogatoire libre »** (délibération n°CC2021 07 10)

La présente délibération a pour objet d'approuver dans les deux mois suivants la notification du Préfet, la répartition 2021 du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales entre la communauté de communes et les communes-membres.

Le Conseil Communautaire **approuve** au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales, les modalités de versement pour l'année 2021. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES - Budget administration générale - Décisions modificatives n°1** (délibération n°CC2021 07 11)

La présente délibération a pour objet de procéder à l'inscription budgétaire d'une recette de TVA générée lors de la construction du centre aquatique Canal Forêt. Il s'agit également de réaliser un virement de crédits pour faire face aux dépenses non prévues liées à la fin de l'opération Eau et Paysages.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget Administration générale. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES – Budget annexe Centre aquatique – Décisions modificatives n°1** (délibération n°CC2021 07 12)

La présente délibération a pour objet de procéder à l'inscription budgétaire d'une recette issue de la TVA attribuée au budget Administration générale mais qui convient d'affecter au budget annexe Centre aquatique. Il est également nécessaire de procéder à un virement de crédits afin d'ajuster le chapitre 012 suite à un besoin de recrutement supplémentaire dans le cadre de la mise en régie du centre aquatique.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe Centre aquatique. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **FINANCES – Budget annexe SPANC – Décisions modificatives n°1** (délibération n°CC2021 07 13)

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2021 afin de voter celui-ci en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du CGCT, considérant que le montant en capital de la dette n'est pas couvert par des ressources propres.

Le Conseil Communautaire **valide** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe SPANC. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **MARCHES PUBLICS - Signature de l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de carburants et additifs pour les véhicules de la C.C. de la Région de Blain (délibération n°CC2021 07 14)**

Par délibération n°2021-02-05 en date du 3 février 2021, le Conseil Communautaire a autorisé Madame La Présidente à engager une procédure de mise en concurrence concernant la fourniture de carburants pour l'ensemble de ses véhicules (cars, bennes à ordures, véhicules de fonction). Cette présente délibération a pour objet d'autoriser Mme La Présidente à signer les actes d'engagement aux entreprises attributaires.

Le Conseil Communautaire **autorise** Madame La Présidente à signer les actes d'engagements des lots n° 1 et n°2 du marché n° 2021-03/02/ITS, intitulé « Fourniture de carburant et additifs pour les véhicules du Pays de Blain » et **indique** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet sur le budget de la Communauté de Communes de la Région de Blain. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **MARCHES PUBLICS - Signature de l'appel d'offres ouvert concernant l'achat de 5 cars scolaires neufs avec reprise de 5 cas scolaires d'occasion (délibération n°CC2021 07 15)**

En raison de la décision de la Région Pays de La Loire de raccourcir la durée d'utilisation d'un autocar à 15 ans, la Communauté de Communes de la Région de Blain doit renouveler rapidement certains véhicules de sa flotte. Le 29 avril 2021, la Communauté de Communes de la Région de Blain a donc publié une procédure de mise en concurrence concernant l'achat de 5 cars scolaires neufs avec reprise de 5 cars scolaires d'occasion. Le montant du marché étant supérieur au seuil de 350 000 euros H.T permettant à Madame la Présidente de signer les marchés, la présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à signer l'Appel d'Offres Ouvert concernant la fourniture de carburants pour les véhicules de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Le Conseil Communautaire **autorise** Madame La Présidente à signer l'acte d'engagements du marché n° 2021-09/04/ITS, intitulé « Achat de 5 cars scolaires neufs avec reprise de 5 cars scolaires d'occasion » aux prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et **indique** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet sur le budget annexe du Transport scolaire. **UNANIMITE 25 voix POUR**

III. ENVIRONNEMENT

- **GEMAPI – Convention financière dans le cadre du projet France relance et Liger Bocage « Plantons des haies » sur le bassin versant de la Chère du syndicat Chère Don Isac (délibération n°CC2021 07 16)**

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention financière entre le Syndicat Chère-don-Isac et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour la mise en œuvre de l'opération « Plantons des Haies » conduite dans le cadre du projet FRANCE RELANCE et LIGER BOCAGE, et d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention et toutes les pièces y afférant.

Le Conseil Communautaire **approuve** le projet de convention modifié, entre le Syndicat Chère Don Isac et les 6 EPCI membres intéressés (document annexé à la délibération) et **autorise** Mme la Présidente à signer la convention et tout document lié à sa mise en œuvre. **UNANIMITE 25 voix POUR**

- **DECHETS - Modification du régime de collecte des déchets ménagers et passage en collecte tous les 15 jours (Code C0,5) (délibération n°CC2021 07 17)**

La présente délibération a pour objet d'émettre un avis favorable au principe d'une collecte des OMr tous les 15 jours et d'autoriser Mme la Présidente à engager les démarches auprès de la Préfecture de Loire Atlantique, du CODERST et des services de l'ARS afin d'obtenir les avis et autorisations nécessaires à la mise en place de ces nouvelles dispositions de collecte.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable au principe d'une collecte des OMr tous les 15 jours à réception de l'arrêté préfectoral de dérogation à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels pour les communes de plus de 2000 habitants et autorise Mme la Présidente à engager les démarches auprès de la Préfecture de Loire Atlantique, du CODERST et des services de l'ARS afin d'obtenir les avis et autorisations nécessaires à la mise en place de ces nouvelles dispositions de collecte.
UNANIMITE 25 voix POUR

- **DECHETS - Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques – Réponse à l'appel à candidature de CITEO (délibération n°CC2021 07 18)**

La présente délibération a pour objet d'autoriser la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble des 4 communes du Pays de Blain.

Le Conseil Communautaire décide de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble des 4 communes -membres de la Communauté de Communes de la Région de Blain, autorise Mme la Présidente ou son représentant à répondre à l'appel à candidature lancé par l'éco-organisme CITEO pour l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, et à signer tous actes à cet effet et autorise Mme la Présidente ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes
UNANIMITE 25 voix POUR

IV. INFORMATION AU CONSEIL

- **Délégations à la Présidente**

D2021 12 – Convention d'occupation temporaire du domaine public

D2021 13 – Adhésion à l'association L.A GEO DATA

D2021 14 - Attribution du marché intitulé « Etude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU »

D2021 15 – Attribution du marché intitulé « Services de télécommunication voix et données »

D2021 16 – Attribution du marché intitulé « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un bâtiment administratif pour le Pays de Blain »

D2021 17 – Sollicitation de subventions au titre du PLRII pour le projet de conversion d'une partie de la flotte de véhicules communautaires vers des motorisations propres

D2021 18 - Sollicitation de subventions au titre du PLRII pour le projet de requalification de la zone d'activités de Bourg Besnier – Tranche I

▪ **Délégations au Bureau Communautaire**

BC2021 05 01 - ECONOMIE - Parc d'activités du Bel Air - Vente d'une parcelle à la société Bouvron Plomberie Chauffage (ou à toute société s'y substituant)

BC2021 05 02 – ECONOMIE – Parc d'activités du Bel Air - Vente d'une parcelle à la société Transports Jérôme Cheveau (TJC) (ou à toute société s'y substituant)

BC2021 05 03 - ECONOMIE – ZAC des Blûchets Nord / Blain - Vente d'une parcelle à la société MDG METAL (ou à toute société s'y substituant)

BC2021 06 01 - ECONOMIE - Zone d'activités du Bourg Besnier / Vente d'une parcelle à M. Jérémie GUILLET (ou à toute société s'y substituant)

BC2021 06 02 – ECONOMIE – Parc d'activités du Bel Air / Vente d'une parcelle à la société liants de l'ouest (ou à toute société s'y substituant)

BC2021 06 03 - ECONOMIE – Parc d'activités du Bel Air / Vente d'une parcelle à la société de ALMEIDA sol & carrelage (ou à toute société s'y substituant)

BC2021 06 04 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Modification des conditions générales de location et d'utilisation (CGLU) du service VELILA.

BC2021 06 05 – RESSOURCES HUMAINES - Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet.

BC2021 06 06 – RESSOURCES HUMAINES - Budget annexe Centre aquatique - Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives

Fin de séance : 21h11

TABLEAU DES DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2021 07 01	CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Création de la régie à seule autonomie financière « Régie du Centre aquatique Canal Forêt »	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 02	CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Approbation du Règlement intérieur de l'établissement	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 03	CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Approbation des tarifs applicables au 1er septembre 2021	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 04	CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Création d'une régie d'avances et de recettes	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 05	CENTRE AQUATIQUE CANAL FORÊT – Reprise du personnel de droit privé à compter du 1er septembre 2021	A. DOUCHIN	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 06	ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités de la C.C. de la Région de Blain pour l'année 2020	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 07	RESSOURCES HUMAINES – Organisation du temps de travail	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 08	RESSOURCES HUMAINES – Lignes directrices de gestion	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 09	RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition d'agents du service Transports scolaires	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 10	FINANCES – FPIC 2021	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 VOIX

CC 2021 07 11	FINANCES - Budget Administration générale – Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 12	FINANCES – Budget annexe Centre aquatique – Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 13	FINANCES – Budget annexe SPANC – Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 14	MARCHES PUBLICS - Signature de l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de carburants et additifs pour les véhicules de la C.C. de la Région de Blain	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 15	MARCHES PUBLICS - Signature de l'appel d'offres ouvert concernant l'achat de 5 cars scolaires neufs avec reprise de 5 cas scolaires d'occasion	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 16	GEMAPI – Convention financière dans le cadre du projet France relance et Liger Bocage « Plantons des haies » sur le bassin versant de la Chère du syndicat Chère Don Isac	J-M. BUF	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 17	DECHETS - Modification du régime de collecte des déchets ménagers et passage en collecte tous les 15 jours (Code C0,5)	J-M. BUF	UNANIMITE 25 VOIX
CC 2021 07 18	DECHETS - Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques – Réponse à l'appel à candidature de CITEO	J-M. BUF	UNANIMITE 25 VOIX

Fait le 7 juillet 2021 à La Chevallerais

Rita SCHLADT,
Présidente

